



Club Cycliste Saint Louisien

GRAND PRIX DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS

Dimanche 28 Mars 2010

REGLEMENT PARTICULIER

Itinéraire :

Départ : Avenue principale (face à l'ancien marché), à droite rue Lambert, à droite rue du stade rond point à droite rue de l'étang, à gauche rue de l'étang, à droite Avenue de Toulouse, rond point du gol, à droite vers centre ville par Avenue principale.

Arrivée : Face à l'ancien marché. **Circuit de 3,800 Km**

Catégories et horaires :

- Pass'Cyclisme	11H00	1h 20 + 2 tours
- Cadets	12H38	1h 20 + 2 tours
- Minimes	12H40	0h 45 + 2 tours
- Féminines	12H42	0h 45 + 2 tours
- Benjamins	14H15	2 tours
- Pupilles	14H16	1 tour
- Poussins	14H20	½ tour
- Cat. 1/2/3/ Junior	14H30	2h 00 + 3 tours

- 1) **Arrêt de l'émargement** : 15 minutes avant chaque départ
- 2) Une participation de **7€** est demandée aux coureurs. **Pour faciliter l'émargement, veuillez nous envoyer la liste des CVJ (de poussins à benjamins) et de la série Pass'Cyclisme, féminine, minime, cadet, cat 1/2/3 Junior par fax au 0262 45 22 55 pour le jeudi 25 mars 2010.**
- 3) Dossard à gauche
- 4) **Dépannage** : à pied et à droite de la chaussée tout le long du circuit. Minimes Féminines, Cadets, Juniors, Pass'Cyclisme, Catégorie 1/2/3/Junior.
- 5) **Ravitaillement** : Autorisé uniquement pour la Catégorie 1/2/3/Junior, Pass'Cyclisme, Cadet.
Zone de ravitaillement : Portion comprise entre le rond point du Gol et l'Hôpital de St Louis à droite de la chaussée. De la 45^{ème} minute jusqu'à l'annonce des 2 derniers tours.

Course en circuit : Tout coureur doublé peut-être mis hors course sur décision des commissaires

Récompenses : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. En féminine les récompenses seront attribuées aux 3 premières Minimes-Cadettes et 3 premières Juniors-Séniors. Dans la catégorie Espoir, Vétéran 1 et 2 seul le premier sera récompensé.

Remise des récompenses à 17H.

Prix aux coureurs : Selon la grille du Comité Régionale de Cyclisme

Commissaires : NOMARI Jean Marc, GONNEAU Jean-Denis, MASCAREL Marie Annick, NATIVEL Pierrot, GOULJAR Eddy.

DELEGUE FEDERAL : CHEFIARE Anthony

- Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la F.F.C

69, rue Sarda Garriga 97450 SAINT-LOUIS - Mobile : 06 92 85 63 75 Fixe/Fax : 02 62 88 64 79
Courriel : secretariat@ccsl.fr - Site : <http://www.ccsl.fr>

N° SIRET : 42512607500034 Code APE : 9312 Z